

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.219.2025.TREATIES-XVIII.13 (Notification dépositaire)

ACCORD SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DE LA COUR PÉNALE
INTERNATIONALE

NEW YORK, 9 SEPTEMBRE 2002

TIMOR-LESTE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 30 mai 2025.

L'Accord entrera en vigueur pour le Timor-Leste le 29 juin 2025 conformément au paragraphe 2 de son article 35 qui stipule :

« Pour chaque État qui ratifie, accepte, approuve le présent Accord ou y adhère après le dépôt du dixième instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion, l'Accord entre en vigueur le trentième jour qui suit la date du dépôt de son instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion auprès du Secrétaire général. »

Le 30 mai 2025

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized letters that appear to be 'DN'.